



City of
BATHURST

Ville de

PUBLIC NOTICE

Under section 111 of the
Community Planning Act

AVIS PUBLIC

en vertu de l'article 111 de
la Loi sur l'urbanisme

Notice is hereby given that the City Council of Bathurst intends to consider an amendment to By-law No. 2008-01 entitled "Zoning By-Law" to rezone land as follows:

The City Council intends to amend the City of Bathurst Zoning By-law 2008-01 to allow Urban Agriculture in Low Density Residential zone.

The keeping of a maximum of 6 chickens as a secondary use will be permitted in the "R1" and "R2", Residential zone subject to term and conditions.

Any interested persons may review the proposed By-law at the Planning Department, City Hall from 8:00a.m. to 4:00p.m., Monday to Friday. Written objections to the said amendment may be made to City Council by forwarding them to the City Clerk before 4:00p.m. Thursday December 13, 2018.

Council will meet at City Hall at 6:30p.m., Monday December 17, 2018, to consider written objections to the proposed amendment. Any person wishing to speak for or against the written objections may do so at the public hearing.

Un avis est donné par la présente que le conseil municipal de Bathurst entend considérer un amendement à l'arrêté de zonage no. 2008-01.

Le conseil a l'intention de modifier l'arrêté de zonage de la ville de Bathurst No 2008-01 pour permettre l'agriculture urbaine dans les zones résidentielles à faible densité.

L'élevage d'un maximum de six (6) poules à titre d'usage secondaire dans les zones habitation à unité simple (R1) et Habitation à unité simple et à deux unités (R2) conformément à des modalités et à des conditions.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet de modification de l'arrêté de zonage au service d'urbanisme à l'hôtel de ville entre 8h00 et 16h00 du lundi au vendredi. Toute objection auxdites modifications doit être adressée par écrit à la secrétaire municipale et reçue avant 16h00 le jeudi 13 décembre 2018.

Le conseil se réunira à l'hôtel de ville à 18h30 le lundi 17 décembre 2018 pour considérer les objections écrites reçues. Tout individu qui désire offrir des commentaires sur ces objections écrites pourra s'adresser au conseil lors de cette réunion.

Wanda St-Laurent
City Clerk / Greffière municipale
City of / Ville de Bathurst